

1- DEFINITION

Pour l'interprétation des présentes conditions générales de vente (CDV), les termes ci-dessous devront être interprétés par rapport aux définitions du présent article.

- Action de Formation: *Parcours pédagogique permettant l'atteinte d'un objectif professionnel* (article L. 6313-2 du Code du Travail)
- Prérequis : Connaissances et compétences nécessaires pour pouvoir entreprendre la formation.
- Formation Inter : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents, de diverses entités dans une même action de formation.
- Formation Intra : formation qui regroupe des personnes, salariés, agents d'une même entité dans une même action de formation.
- Formation Sur-mesure : contenus pédagogiques conçus pour un ou plusieurs besoins spécifiquement adaptés au client
Il est entendu que le terme « formation » seul concerne chacun des types de formations précités.
- Client : désigne la personne physique ou morale qui passe commande et s'engage à régler la formation
- Stagiaire : personne physique qui entreprend la formation
- Règlement Intérieur : document écrit par lequel Art3s détermine les principales mesures applicables en matière de santé, de sécurité et de discipline ainsi que les modalités de représentation des stagiaires.
- Organisme tiers payeur : personne morale s'engageant à prendre en charge tout ou partie du coût de la formation pour le compte du Client (tel que l'Opérateur de Compétences : ci-après « OPCO », Pôle emploi ou autre).

2- INSCRIPTION ET CONTRAT

Tout contrat/toute convention conclu(e) entre Art3s, le Client et/ou l'Organisme tiers payeur est soumis à l'acceptation préalable des présentes Conditions Générales de Vente.

La convention entre le Client, personne morale, et Art3s est formée à la réception d'un document valant accord (devis ou bon de commande approuvé, convention de formation signée) et contenant les coordonnées du Client, ainsi que les dates, l'intitulé, l'objectif et le contenu de la formation, les moyens prévus, la durée et la période de réalisation, les modalités de déroulement, de suivi et de sanction ainsi que le nom des participants à inscrire.

Le contrat entre le Client, personne physique, et Art3s est formé à la réception du contrat de formation dûment signé. Celui-ci précise la nature, la durée, le programme et l'objet des actions de formation ainsi que les effectifs qu'elles concernent, le niveau de connaissances préalables requis pour suivre la formation et obtenir les qualifications auxquelles elle prépare, les conditions dans lesquelles la formation est donnée aux stagiaires, notamment les modalités de formation dans le cas des formations réalisées en tout ou partie à distance, les moyens pédagogiques et techniques mis en œuvre ainsi que les modalités de contrôle des connaissances et la nature de la sanction éventuelle de la formation, les diplômes, titres ou références des personnes chargées de la formation, les modalités de paiement ainsi que les conditions financières prévues en cas de cessation anticipée de la formation ou d'abandon en cours de stage.

Les inscriptions seront prises en compte par ordre d'arrivée dans la limite des places disponibles. Le Client signataire déclare avoir pris connaissance des prérequis figurant sur les fiches programmes pour suivre la formation. Art3s, adresse en retour au Client, une confirmation d'inscription par e-mail. Cette dernière ne vaut pas confirmation de la tenue de la Formation.

Dans le cas d'une Formation Inter, une convocation mentionnant les informations relatives à la formation (date, lieu, horaires, règlement intérieur, plan d'accès etc.) est adressée, à l'avance au Client, lequel se charge de transmettre les éléments à chacun de ses Stagiaires. Dans le cas d'une Formation Intra, la convocation est adressée aux Stagiaires et au Client.

Tout document d'inscription signé implique l'adhésion du Client et des Stagiaires au Règlement intérieur Art3s. Conformément aux articles L.6352-3 et R. 6352-1 et suivants du Code du Travail, le Règlement Intérieur s'impose à l'ensemble des Stagiaires accueillis, même lorsque l'action de formation se déroule dans des locaux extérieurs mis à disposition. Toutefois, lorsque la formation se déroule dans une entreprise ou un établissement déjà doté d'un règlement intérieur, les mesures de santé et de sécurité applicables aux stagiaires et apprentis sont celles de ce dernier règlement.

3- CONDITIONS D'ANNULATION, DE REPORT ET DROIT DE RECTRACTATION.

Art3s se réserve la possibilité de reporter ou d'annuler la Formation si l'effectif est insuffisant pour permettre sa conduite pédagogique. Dans ce cas, il en informe le Client dans les plus brefs délais.

Toute annulation de Formation par le Client doit être communiquée par écrit à Art3s au minimum 10 jours ouvrés avant le début de celle-ci.

Dans ce cas, le Client conserve la faculté de demander à Art3s le report ou l'annulation de :

- l'inscription du ou des stagiaires pour les Formations Inter ;
- la réalisation d'une ou de plusieurs Formations Intra (à l'exception des formations sur-mesure).

Passé ce délai Art3s facture au Client, personne morale, à titre de dédit commercial, une somme égale à 50% du montant de la formation pour une annulation intervenant dans les 10 jours ouvrés précédant la date de début de la formation et de 100% de ce montant pour une annulation intervenant 2 jours ouvrés avant le début de la formation. Ce dédit commercial fait l'objet d'une facturation distincte de celle de la convention de formation. Tout stage commencé est dû en totalité à Art3s.

Pour les formations Sur-mesure, l'acompte de 30% sera porté au Crédit du Client sous forme d'avoir imputable sur une formation future dans un délai de 6 mois. Passé ce délai l'acompte restera acquis à Art3S au titre de frais de dossier.

Conformément à la réglementation du Code du travail et du Code de la consommation, le Client, personne physique, dispose de 10 jours à compter de la conclusion du contrat (ou 14 jours si le contrat est conclu à distance ou hors établissement) pour se rétracter par lettre recommandée avec avis de réception adressée à Art3s (le cachet de la poste faisant foi). Aucune somme ne pourra être exigée avant l'expiration du délai de rétractation.

4- PRIX

Les prix sont indiqués en € hors taxes. Ils sont à majorer de la TVA au taux en vigueur. Pour les Formations Sur-mesure commandées par les Clients, personnes morales, un acompte d'un montant de 30% du prix global sera facturé dès l'envoi de l'accusé de réception de la commande.

Les prix des stages sont ceux figurant sur la proposition commerciale ou la convention. Ils comprennent les frais d'animation et les supports de cours qui peuvent être remis à chaque Stagiaire. Certains documents particuliers (publications, livres, normes,) peuvent faire l'objet d'une facturation supplémentaire.

Les frais de déplacement, d'hébergement et de restauration ne sont pas compris dans le prix du stage.

5- FACTURATION, REGLEMENT ET PENALITES DE RETARD

La facture définitive est établie et adressée au Client à l'issue de chaque prestation effectuée. Toute formation commencée est due en totalité.

Les factures sont payables dans un délai de 30 jours fin de mois, aucun escompte n'étant accordé pour un paiement anticipé.

En cas de financement par un Organisme tiers payeur, la prise en charge des frais de formation par ce dernier doit être communiquée à Art3s avant le début de la formation.

Il appartient au Client de :

- faire une demande de prise en charge avant le début de la Formation,
- l'indiquer explicitement sur son bon de commande ou lors de son inscription,
- s'assurer du paiement par l'organisme qu'il aura désigné.

Si l'Organisme tiers-payeur ne prend en charge que partiellement le coût de la Formation, le complément de facture sera adressé au Client

Si cette prise en charge n'est pas parvenue à Art3s avant le début de la formation celle-ci facturera au Client les coûts de formation dans leur intégralité.

Aucun avoir ne sera établi par Art3s pour refacturation ultérieure à l'Organisme tiers payeur. En cas de non-paiement par l'Organisme tiers-payeur, le Client restera redevable de l'intégralité du coût de la Formation et sera facturé du montant correspondant.

En cas de retard de paiement, sans qu'il soit besoin d'une mise en demeure préalable, Art3s appliquera une pénalité due mensuellement, qui commencera à courir à compter du jour où la facture est exigible, avec un intérêt annuel égal au taux de refinancement de la Banque Centrale Européenne, majoré de 10 points, en vigueur à l'échéance prévue. Conformément aux dispositions légales fixant le montant de l'indemnité forfaitaire pour frais de recouvrement dans les transactions commerciales prévues aux articles L. 441-10 et D. 441-5 du Code de commerce, Art3s se réserve le droit d'exiger du Client le versement d'une indemnité forfaitaire d'un montant de 40 € pour frais de recouvrement et ce, sans aucune formalité préalable. Dans l'hypothèse où les frais de recouvrement engagés par Art3s seraient supérieurs au montant de cette indemnité forfaitaire, Art3s pourra demander au client une indemnisation complémentaire sur justificatifs

6- MISSION ET RESPONSABILITES

La mission d'Art3s s'inscrit dans le cadre de ses statuts et des textes législatifs et réglementaires en vigueur et notamment des dispositions complémentaires figurant dans les présentes conditions générales.

L'Action de Formation s'exerce au travers de contenus théoriques apportés par le ou les intervenants choisis par Art3s. Des supports peuvent être remis aux Stagiaires. Dans certains cas, des exercices pratiques nécessitant la manipulation d'appareils, engins, machines ou autres peuvent être dispensés en complément. Les Stagiaires s'engagent à effectuer ces manipulations en respectant strictement les consignes qui leur sont données dans le respect des conditions d'hygiène et de sécurité tels que décrits dans le Règlement intérieur. Les prérequis sont définis par Art3s ou par des référentiels institutionnels particuliers. Le choix des Stagiaires aptes à suivre la Formation est de la responsabilité du Client, à l'exception des cas de référentiels particuliers pour lesquels Art3s valide les inscriptions en fonction des exigences du référentiel. Art3s se réserve la possibilité de refuser une inscription si les prérequis ne sont pas respectés. L'employeur garantit l'identité des Stagiaires.

La vérification des connaissances ainsi acquises peut se traduire par une évaluation en fin de stage.

Les modalités d'évaluation sont définies par Art3s et, le cas échéant, par les autorités publiques et privées ayant défini les référentiels.

Un certificat, une attestation, un titre et éventuellement un avis sur l'acquisition des connaissances et l'aptitude du Stagiaire à effectuer les tâches et opérations constituant les objectifs de la Formation sera délivré en cas de succès aux épreuves prévues. Ces documents mentionneront les objectifs, la nature, la durée de l'Action de Formation ainsi que les résultats de l'évaluation des acquis de la Formation.

Une réelle implication et le respect des consignes de la part des Stagiaires garantiront la réussite à la Formation. Art3s se réserve le droit d'exclure, sans remboursement de prix au client, tout Stagiaire qui se rendrait coupable d'un manquement quelconque aux stipulations du présent article.

Dans les cas où l'Action de Formation est réalisée au sein de locaux mis à disposition par le Client, ce dernier s'engage à ce qu'ils soient en tous points conformes à la réglementation applicable. Ce dernier point s'applique également lorsque la Formation nécessite la mise en œuvre de matériels, appareils, équipements ou installations appartenant (ou dont il a la garde ou assure l'exploitation) au Client.

Art3s ne peut, en aucun cas, être tenu responsable du fonctionnement et de l'exploitation des installations, appareils ou autres objets situés dans les locaux où la Formation est effectuée.

Dans ces conditions, la responsabilité d'Art3s ne peut être engagée, à quelque titre que ce soit, pour les dommages et éventuels accidents que pourraient subir ces installations, appareils ou objets. De même, les conséquences qui pourraient en résulter tel que des pertes d'exploitation ne seront pas de la responsabilité d'Art3s. Seule une faute caractérisée, commise dans le cadre strict de sa mission de Formation, est susceptible d'engager la responsabilité d'Art3s. Art3s contracte une assurance couvrant sa responsabilité civile professionnelle et les différents risques susceptibles d'engager sa responsabilité.

Le Client, de son côté, doit se garantir contre les risques qu'il ferait encourir aux agents d'Art3s et les accidents ou incidents dont la responsabilité lui incomberait.

7- SOUS-TRAITANCE

Art3s s'autorise à faire intervenir tout sous-traitant de son choix que ce soit pour des raisons de reconnaissance, de technicité, de disponibilité ou de lieu d'intervention. Dans ce cas, le client accepte qu'Art3s divulgue les informations nécessaires à l'exécution du contrat à son sous-traitant.

8- CONFIDENTIALITE

Pour toutes les interventions effectuées, le personnel d'Art3s et ses sous-traitants sont, en vertu des textes, tenus à l'observance rigoureuse du secret professionnel. La présente clause de confidentialité n'interdit pas à Art3s de citer le Client personne morale dans ses listes de référence sauf mention contraire expresse de ce dernier.

9- PROPRIETE INTELECTUELLE

Les supports écrits de formation remis au(x) Stagiaire(s) intègrent les méthodes pédagogiques spécifiquement développées par Art3s. Il est interdit au Client, sauf autorisation écrite et préalable d'Art3s, de reproduire, modifier, transmettre, traduire, représenter, commercialiser, diffuser, mettre à disposition des tiers ou du public, directement ou indirectement, tout ou partie des supports ou ressources pédagogiques qui lui auront été transmis dans le cadre de sa relation contractuelle avec Art3s.

Toute utilisation du nom « Art3s » est prohibée sans l'accord écrit, préalable et exprès de celle-ci .

10- DONNEES A CARACTERE PERSONNEL

Les Données à Caractère Personnel (DCP) que l'entreprise ou la personne fournit, dans les devis et dans les conventions,

de l'Organisme de formation Art3s- Groupe Soflux, situé au 2 Chemin du Bailloux 33140 VILLENAVE D'ORNON, font l'objet de traitements qui permettent d'organiser et de réaliser les prestations de formations.

Conformément à l'article L. 123-22 du code de commerce, elles sont conservées pendant une durée de 10 ans. Les données à caractère personnel que l'entreprise ou la personne concernée fournit au travers de la feuille d'emargement permettent de réaliser les documents concernant les attestations, habilitations et titres.

Les destinataires des données à caractère personnel sont les collaborateurs habilités qui exercent dans le métier de la formation au sein de l'Organisme de formation Art3s ou des sous-traitants le cas échéant soumis au devoir de confidentialité. L'Organisme de formation s'engage à sécuriser toute transmission de Données à Caractère Personnel. Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données et à la loi « Informatique et Libertés » du 6 janvier 1978, la personne concernée peut exercer ses droits d'accès aux données à caractère personnel, à

la rectification ou l'effacement de celles-ci, à la limitation du traitement, à s'opposer au traitement et à la portabilité des données en contactant la Direction à l'adresse e-mail : info@art3s.fr ou par courrier à l'adresse précitée dans cet article à l'attention de la Direction d'Art3s.

Dans les mêmes conditions, la personne concernée a également le droit de retirer son consentement à tout moment, sans que les effets de ce retrait soient rétroactifs. La personne concernée a la possibilité d'introduire

une réclamation auprès d'une Autorité de contrôle de la Protection des Données, en France la CNIL. En cas de sous-traitance ou de responsabilité conjointe des traitements au sens RGPD, un avenant au contrat sera signé.

11- JURIDICTION

Après tentative de règlement amiable, en cas de litige, la compétence expresse est attribuée au tribunal de commerce de Bordeaux, nonobstant pluralité de défendeurs ou appel en garantie, même pour les procédures d'urgence ou pour les procédures conservatoires, en référé ou par requête (cet article ne s'appliquera pas dans le cas où le Client est une personne physique pour lequel les règles légales de compétences matérielle et géographique s'appliqueront).